

## LES TERRITOIRES DES DÉBITS DE BOISSONS À OUAGADOUGOU : ENTRE SPATIALITÉ, URBANITÉ ET SOCIABILITÉ

Assonsi SOMA

Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Milieux et Territoires, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou, Burkina Faso

[somaas78@yahoo.fr](mailto:somaas78@yahoo.fr)

**Résumé :** A l'instar de toutes les villes du monde, les débits de boissons constituent des marqueurs spatiaux et sociaux qui influencent la dynamique urbaine de la ville de Ouagadougou.

L'objectif principal de l'étude est d'analyser la territorialité ou la spatialité des débits de boissons dans cette ville en lien avec la réglementation en vigueur et les motivations sociales qu'ils suscitent. Par le biais de sources documentaires, des enquêtes de terrain, des outils de traitement et d'analyse des données, l'étude a abouti à des résultats. Concernant la spatialité des débits de boissons dans la ville, il ressort que malgré les dispositions réglementaires prescrites, l'ouverture, la détention et le fonctionnement des débits de boissons est en déphasage avec les règles urbaines. En termes d'urbanité, l'étude note que les débits de boissons dans cette ville sont plus vus comme marqueurs déstabilisateurs du tissu urbain au regard de l'occupation anarchique du domaine public qu'ils engendrent. Par contre, en termes de sociabilité, les résultats de l'étude montrent que les débits de boissons à Ouagadougou créent ou favorisent plusieurs formes de sociabilités et le sens de celles-ci est surtout exprimé par les usagers. En outre, des effets pervers liés aux territoires des débits de boissons sont soulignés.

En somme, les résultats atteints corroborent ceux d'autres auteurs qui soulignent dans l'ensemble que les débits de boissons sont certes des lieux d'expression de sociabilités multiples mais ils sont aussi sources déstabilisatrices de liens sociaux et de cohérence urbaine, d'où la nécessité d'une réglementation du secteur.

**Mots clés :** Ouagadougou, débits de boissons, spatialité, sociabilité, réglementation

**Abstract :** As in all cities in the world, drinking establishments are spatial and social markers that influence the urban dynamics of Ouagadougou. The main objective of the study is to analyse the territoriality of drinking establishments in the city of Ouagadougou in relation to the regulations in face and the social motivations they generate.

Through different sources, field surveys and data processing and analysis tools, the study has produced results. Firstly, concerning the spatiality of pubs in the city, it emerged that despite the prescribed regulatory provisions, the opening, possession and operation of pubs is out of step with the urban rules. Then, in terms of urbanity, the study notes that the drinking establishments in this city are seen as destabilising markers of the urban fabric with regard to the anarchic occupation of the public domain that they generate. On the other hand, in terms of sociability, the results of the study show that pubs in Ouagadougou create or promote several forms of sociability and the meaning of these is mainly expressed by the users. In addition, the perverse effects linked to the territories of the drinking establishments are highlighted.

The results corroborate those of other authors who generally emphasise that pubs are certainly places of expression of several forms of sociability, but they are also destabilising sources of social links and urban coherence.

**Keywords :** Ouagadougou, drinking establishments, spatiality, sociability, regulation

## Introduction

En Afrique, la consommation de l'alcool connaît de plus en plus une certaine dynamique dans la sphère publique. Elle se fait suivant une pluralité d'appréhensions dont les consommateurs sont les mieux placés pour donner les facteurs explicatifs. Selon J. Balland (2011) cité par T. Atchrimi (2020, p. 62), « socialement admis, l'alcool consommé de manière modérée est symbole de savoir-vivre, d'hédonisme, de distinction ». Et selon P. Gajewski (2004, p.2), les débits de boissons constituent des lieux importants dans l'histoire des sociétés.

En ville, la création d'un débit de boissons, quelle que soit sa localisation, draine forcément un monde de consommateurs. Et la prolifération des débits de boissons multiplie les choix et ce, en fonction des prestations offertes.

La ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso et principal pôle économique du pays, n'échappe pas à cette dynamique. En effet, de 739 débits de boissons en 1990 (G. Compaoré, 2008, p.7), l'on a atteint le chiffre de 3 870 en 2014 (Direction de la Police municipale, 2015). En 2020, on estime à plus de 7 000 le nombre de débits de boissons dans la ville. Cette augmentation fulgurante est en rapport avec l'explosion urbaine. Aussi, l'afflux des citoyens atteste de la fréquentation de ces espaces par toutes les couches sociales : jeunes et vieux, riches et pauvres. Cela est constaté presque tous les jours et surtout les week-ends.

Une analyse liminaire de la territorialité ou la spatialité de ces débits de boissons montre de nombreuses irrégularités. En effet, il ressort que le domaine public (réserves administratives, espaces verts, réserves foncières) et des parcelles à usage d'habitation, sont transformés en territoires de débits de boissons, sans aucune autorisation préalable. Aussi, on assiste à la transformation des voies publiques en parkings de véhicules et de motocyclettes aux abords des débits de boissons ; ce qui n'est pas sans conséquences sur la mobilité urbaine. Au regard de ces situations de fait, on est tenté de dire que la réglementation en vigueur en matière d'occupation des espaces publics, d'ouverture des débits de boissons n'est pas respectée. La recherche du profit à tout prix, crée des territoires de l'alcool qui supplantent les règles urbaines en vigueur.

Outre le problème de territorialité des débits de boissons en ville, un autre regard est porté sur la sociabilité suscitée par ces lieux. Comme souligné par N. Znaïen (2015, p.197), les codes sociaux qui entourent la boisson à savoir le lieu, le moment et la sociabilité suscitent des logiques propres aux consommateurs. Les territoires de

l'alcool à Ouagadougou obéissent ainsi à certains codes sociaux aux motifs multivariés. Cependant, l'implantation tous azimuts des débits de boissons n'est pas sans conséquences. En effet, ces débits de boissons marquent négativement ou positivement l'urbanité et la sociabilité des citoyens.

Face à ce « biais », l'objectif principal de l'article est d'analyser la territorialité ou la spatialité de ces débits de boissons dans la ville en lien avec la réglementation en vigueur. De façon spécifique, il s'agit de cerner le type d'urbanité qui est engendré par les territoires des débits de boissons dans la ville, d'appréhender les formes de sociabilités que ces territoires de l'alcool créent et leurs conséquences, de prospecter des pistes alternatives pour un meilleur ancrage des territoires des débits de boissons dans la ville de Ouagadougou.

Pour mieux cerner la notion de « débits de boissons », l'étude s'est basée sur différentes définitions. Selon la Loi n°9-79 AN du 07 juin 1979 régissant les débits de boissons en Haute-Volta (actuel Burkina Faso), ceux-ci sont des établissements dans lesquels on vend des boissons alcoolisées ou non. Selon cette loi, les débits de boissons sont répartis en trois catégories en fonction de l'étendue de la licence octroyée : (i) la licence de la première catégorie pour la vente des eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits, sirop, café, thé, (ii) la licence de la deuxième catégorie pour la vente des boissons alcoolisées sans liqueur, (iii) la licence de la troisième catégorie pour la vente des boissons alcoolisées autres que ceux de la deuxième catégorie, les vins, les liqueurs, la bière.

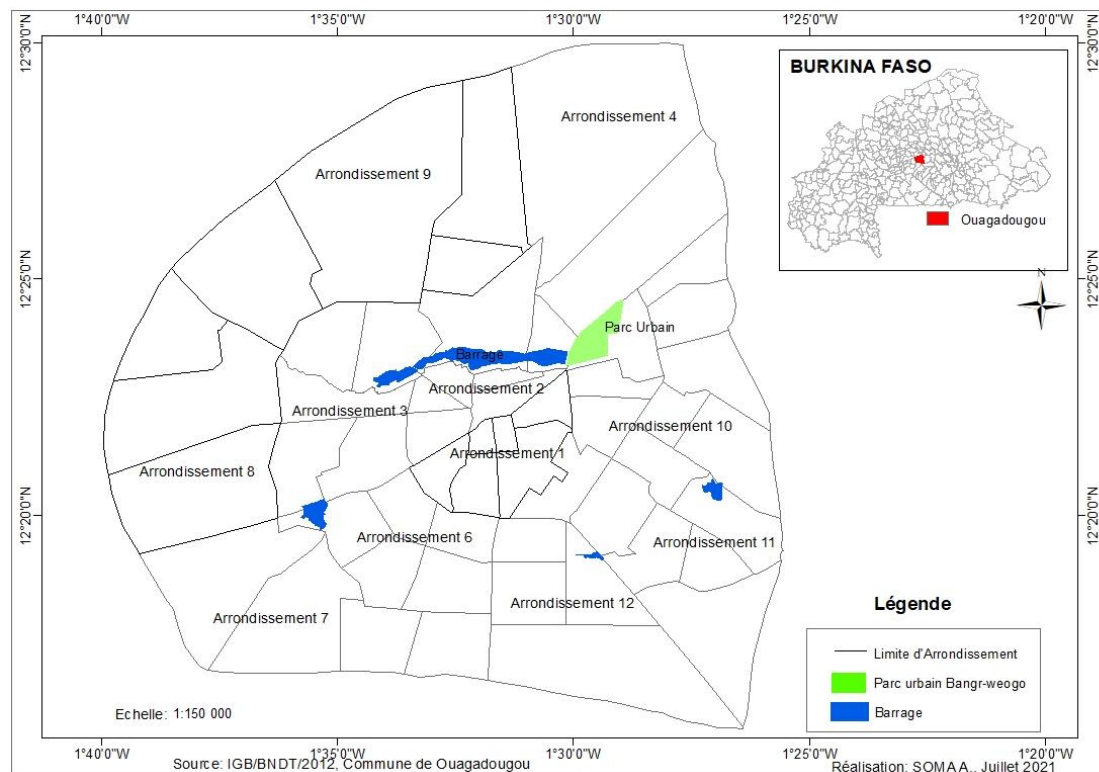
Par ailleurs, les débits de boissons peuvent prendre le nom de bars, kiosques, boîtes de nuit, café, etc. (D. Sako, 2015, p.7). Pour P-E. Niedzielski (2018, p.51), « le café des uns est le bar des autres ». Ainsi, le débit de boissons est utilisé comme outil d'observation des sociétés et des espaces (P. Gajewski, 2004, p.3). A l'issue de ce tour lexical, notre objet est limité aux concepts de bar, de buvette, de kiosque, de cave, de cabaret, de boîte de nuit, de maquis, de jardin.

## **1. Zone d'étude et méthodologie**

### **1.1. Présentation de la zone d'étude**

Le cadre spatial de l'étude est Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Il est présenté par la carte n°1.

Carte n°1 : Présentation de la zone d'étude



Ouagadougou est aussi une commune urbaine à statut particulier bâtie sur une superficie de 52 000 ha, soit 0,2% du territoire national. Elle est subdivisée depuis 2012 en 12 arrondissements et en 55 secteurs (Commune de Ouagadougou, 2012). Quant à la population, la ville compte 2 500 000 habitants en 2019 (Institut National de la Statistique et de la Démographie, RGPH, 2020).

## 1.2. Méthodologie

Deux types de sources de données ont été explorés. Il s'agit des données secondaires obtenues à travers l'exploitation de documents (rapport, mémoire, thèse, article, *etc.*), les données primaires collectées à partir d'enquêtes par questionnaire auprès d'une population de 255 personnes choisies de façon aléatoire (50 personnes détentrices de débits de boissons, 200 usagers) et d'entrevues avec 5 agents municipaux et des riverains des débits de boissons, soit 21 personnes dans chacun des 12 arrondissements de la ville. Des visites de terrains (réalisées sur deux mois) ponctuées par des observations et des prises de photographies, ont complété ces deux techniques. Le traitement et l'analyse des données ont été faits sous le logiciel Ms Excel pour la conception des tableaux, des graphiques et la génération des données

statistiques ainsi que sous le logiciel ArcGIS pour la spatialisation et la production des cartes thématiques.

## 2. Résultats

L'étude a abouti à des résultats qui sont traités à travers les points suivants : la spatialité des débits de boissons dans la ville, l'urbanité et la sociabilité des territoires liés aux débits de boissons, les effets pervers liés aux territoires des débits de boissons et leur meilleur ancrage territorial dans la ville.

### 2.1. *Spatialité des débits de boissons dans la ville*

#### 2.1.1. *Règlementation en vigueur pour l'ouverture d'un débit de boissons*

Au Burkina Faso, l'ouverture des débits de boissons est régie par la loi n°9/79/AN du 7 juin 1979. L'article 9 de cette loi stipule que : « aucun débit de boissons ne peut être ouvert sans l'autorisation préalable du Préfet ou du Maire, après avis du comité local de salubrité publique et du service des impôts ». Aussi, avant l'ouverture, le prestataire doit choisir la catégorie des produits à vendre. Par ailleurs, l'article 10 de la même loi stipule ceci : « Il est fixé un ratio d'un débit de boissons pour 2 000 habitants dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants... ». Et selon l'article 12 de de cette loi, « aucun débit de boissons alcoolisées ne devra s'établir à moins de 400 mètres des écoles, centres de santé, édifices de culte, cimetières... ». Et pour le fonctionnement, le prestataire est tenu au respect d'un cahier de charges : certificat de salubrité, respect de l'entourage.

#### 2.1.2. *Règles en vigueur versus territoires actuels des débits de boissons*

Malgré les textes règlementaires, les territoires des débits de boissons sont en déphasage avec les règles urbaines. En 2014, la situation est présentée dans le tableau n°1.

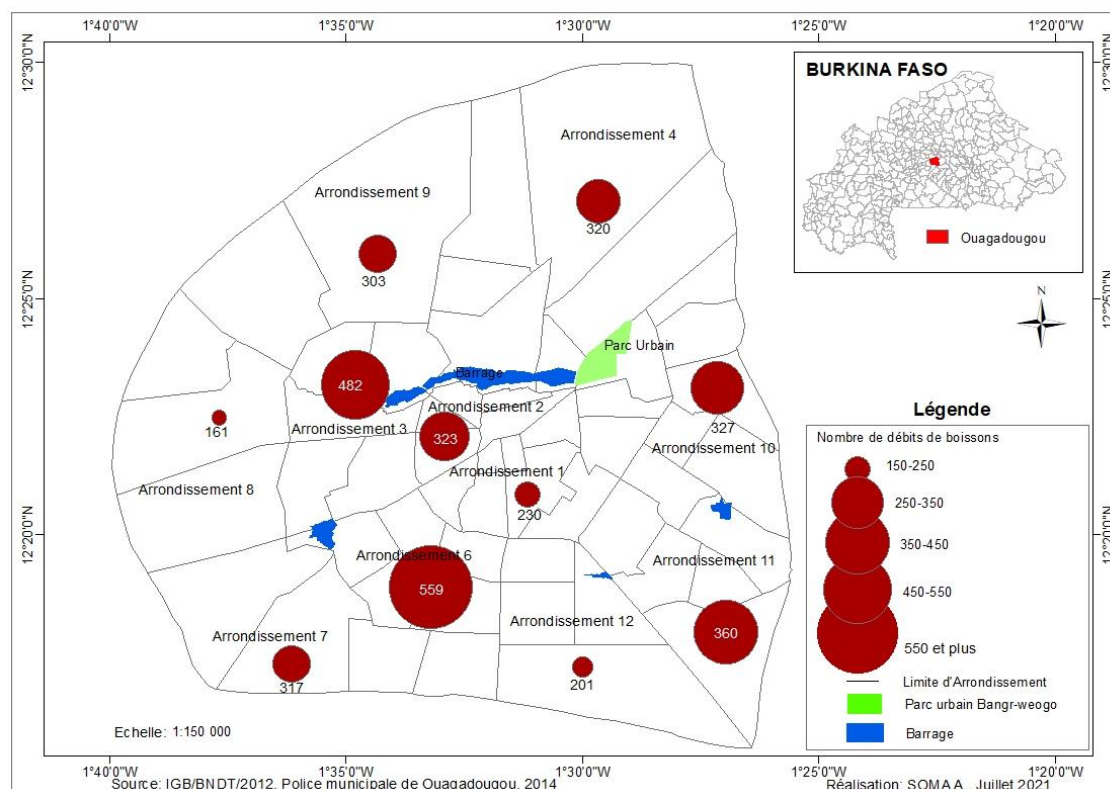
Tableau n°1 : Répartition des débits de boissons par type et par Arrondissement

| Arrondissements   | Types de débits de boissons |              |              |           |                |           |            | Total        |
|-------------------|-----------------------------|--------------|--------------|-----------|----------------|-----------|------------|--------------|
|                   | Bars                        | Buvettes     | Kiosques     | Jardins   | Boîtes de nuit | Caves     | Cabarets   |              |
| Arrondissement 1  | 19                          | 80           | 85           | 6         | 6              | 6         | 20         | 230          |
| Arrondissement 2  | 29                          | 102          | 160          | 2         | 6              | 11        | 13         | 323          |
| Arrondissement 3  | 33                          | 147          | 211          | 14        | 1              | 17        | 59         | 482          |
| Arrondissement 4  | 23                          | 86           | 155          | 20        | 1              | 5         | 30         | 320          |
| Arrondissement 5  | 42                          | 108          | 116          | 10        | 3              | 3         | 5          | 287          |
| Arrondissement 6  | 32                          | 233          | 244          | 4         | 1              | 16        | 29         | 559          |
| Arrondissement 7  | 21                          | 134          | 130          | 1         | 0              | 15        | 16         | 317          |
| Arrondissement 8  | 11                          | 30           | 73           | 3         | 0              | 3         | 41         | 161          |
| Arrondissement 9  | 7                           | 85           | 151          | 10        | 0              | 4         | 46         | 303          |
| Arrondissement 10 | 31                          | 149          | 124          | 9         | 2              | 6         | 6          | 327          |
| Arrondissement 11 | 16                          | 149          | 172          | 9         | 0              | 4         | 10         | 360          |
| Arrondissement 12 | 15                          | 80           | 84           | 5         | 9              | 5         | 3          | 201          |
| <b>TOTAL</b>      | <b>279</b>                  | <b>1 383</b> | <b>1 705</b> | <b>93</b> | <b>29</b>      | <b>95</b> | <b>278</b> | <b>3 870</b> |

Source : Police Municipale de Ouagadougou, juin-juillet 2014, Soma A., juillet 2021

Les kiosques sont les plus nombreux (44,06%) suivis des buvettes (35,74%). Les caves, les jardins et les boîtes de nuit sont peu implantés. Les Arrondissements 6 ; 3 ; 11 ; 10 ; 2 ; 4 et 9 abritent le plus grand nombre de débits de boissons. L'implantation accrue dans les Arrondissements 6 ; 3 et 2 s'explique par le fait que ceux-ci constituent le noyau ancien du tissu urbain avec une tendance de changement de destination de terrains d'habitation. Certes l'Arrondissement 1 est aussi central mais le nombre peu élevé de débits de boissons s'y explique par le fait que cet Arrondissement abrite plus les services publics. Quant aux Arrondissements 8 et 12, le nombre peu élevé de débits de boissons est dû au fait que le premier a plus une vocation résidentielle et administrative (quartier le plus huppé de la ville) tandis que le second vient d'être loti. La carte n°2 illustre la répartition spatiale des débits de boissons.

Carte n°2 : Distribution spatiale des débits de boissons par Arrondissement



Les ratios sont présentés dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Ratio débits de boissons/population par Arrondissement

| Arrondissements   | Population       | Débits de boissons | Ratio Débits de boissons / Population |
|-------------------|------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Arrondissement 1  | 113 315          | 230                | 1/492                                 |
| Arrondissement 2  | 116 682          | 323                | 1/361                                 |
| Arrondissement 3  | 280 792          | 482                | 1/582                                 |
| Arrondissement 4  | 180 428          | 320                | 1/563                                 |
| Arrondissement 5  | 138 847          | 287                | 1/483                                 |
| Arrondissement 6  | 197 045          | 559                | 1/352                                 |
| Arrondissement 7  | 157 777          | 317                | 1/497                                 |
| Arrondissement 8  | 73 434           | 161                | 1/456                                 |
| Arrondissement 9  | 160 048          | 303                | 1/528                                 |
| Arrondissement 10 | 219 374          | 327                | 1/670                                 |
| Arrondissement 11 | 216 107          | 360                | 1/600                                 |
| Arrondissement 12 | 61 253           | 201                | 1/304                                 |
| <b>TOTAL</b>      | <b>1 495 463</b> | <b>3 870</b>       | <b>1/386</b>                          |

Source : Police Municipale de Ouagadougou, juin-juillet 2014, Soma A., juillet 2021



Sans tenir compte de certaines considérations d'ordre religieux ou d'âge, il ressort que les Arrondissements 12 ; 6 et 2 ont les ratios les moins élevés. Par contre, les Arrondissements 10 ; 11 ; 3 ; 4 ; 9 ; 7 et 5 connaissent des ratios très élevés.

Comparé aux dispositions réglementaires de l'article 10 de la loi qui stipule qu'il est fixé un ratio d'un débit de boissons pour 2 000 habitants dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, Ouagadougou ne répond pas à cette norme. En effet, pour une population de 1 495 463 habitants en 2014, le ratio est de 1 débit de boissons pour 386 habitants, soit près de 5 fois la norme arrêtée. En 2020, le nombre de débits de boissons étant estimée à 7 000 pour une population de 2 500 000 habitants, le ratio est d'un débit de boissons pour 357 habitants, soit plus de 5 fois la norme arrêtée. Et selon le Directeur de la police nationale interviewée, si les textes étaient bien appliqués, 3/4 des débits de boissons devraient être fermés. Cette situation laisse entrevoir des influences sur l'urbanité et la sociabilité liés aux débits de boissons.

## **2.2. *Urbanité et sociabilité des territoires liés aux débits de boissons***

Les débits de boissons suscitent forcément des formes d'urbanité et de sociabilité.

### **2.2.1. *Urbanité des territoires liés aux débits de boissons dans la ville***

L'ouverture tous azimuts des débits de boissons influe sur l'urbanité de la ville. En effet, le constat montre que le domaine public (réserves administratives et foncières, espaces verts, voies) et les parcelles à usage d'habitation, sont transformés en territoires de débits de boissons, sans aucune autorisation.

Selon les résultats de l'enquête de la Police municipale menée en 2014, pour 279 bars, 81,72% occupent illégalement le domaine public et 65,6% des bars sont implantés sur des parcelles à usage d'habitation. 78,13% des bars occupent en plus la voie publique pour le parking des engins des usagers. En ce qui concerne les autorisations d'ouverture et le respect des règles d'hygiène, il a été noté que 57,7% des bars n'ont pas d'autorisation d'ouverture ; 28,3% des bars n'ont pas de licence équivalente à la catégorie de boissons vendues. La situation est encore alarmante en ce qui concerne les buvettes. Pour 1 383 buvettes recensées, 81,92% fonctionnent sans autorisation d'ouverture ; 87,2% des buvettes n'ont pas de certificat de salubrité ; 89,73% occupent le domaine public sans autorisation ; 47,43% des buvettes sont implantées dans des parcelles à usage d'habitation. La planche photographique 1 illustre la situation.



### Planche photographique 1: Domaine public occupé par des débits de boissons



Source : clichés de E. Sanou et M. Kabré

La photographie de gauche présente l'occupation illégale d'une réserve administrative pour en faire une buvette. Celle de droite illustre la transformation d'un trottoir pour en faire des places assises hors du bar et un parking de motocyclettes des clients.

En outre, on note l'ouverture sans autorisation préalable de certains débits de boissons « sous les arbres » aux abords des cours d'eau (barrages, marigots). Cette pratique prend de plus en plus de l'ampleur et connaît un certain engouement de fréquentation chez les citadins ouagalais au regard du microclimat qu'offrent ces espaces. En effet, à Ouagadougou, « il fait chaud ! ».

Au regard de ces situations, on est à même de dire que la réglementation en vigueur en matière d'implantation des débits de boissons, est « foulée au pied ». Ils interagissent ainsi avec la ville et créent des formes de sociabilités diverses.

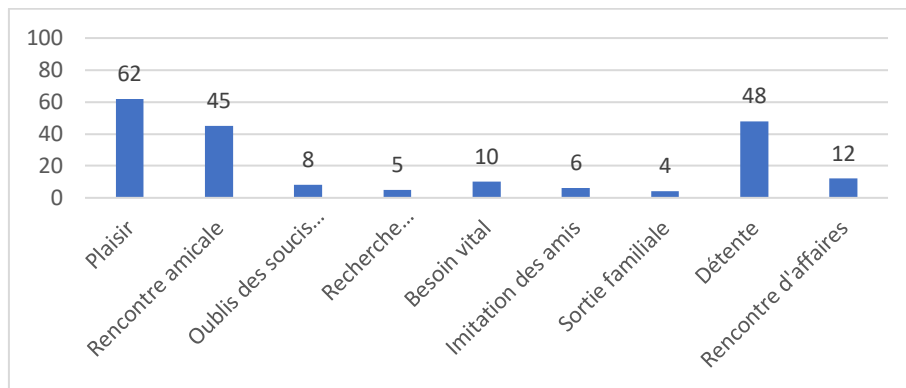
#### 2.2.2. *Sociabilités des territoires liés aux débits de boissons*

Un portrait des pratiques sociales liées aux débits de boissons est dressé et ainsi que le sens qui leur est donné par les usagers sont restitués.

##### 2.2.2.1. *Raisons sociales de la fréquentation des débits de boissons*

La fréquentation des débits de boissons est guidée par des motifs sociaux multivariés. Les raisons évoquées par les personnes enquêtées se déclinent ainsi.

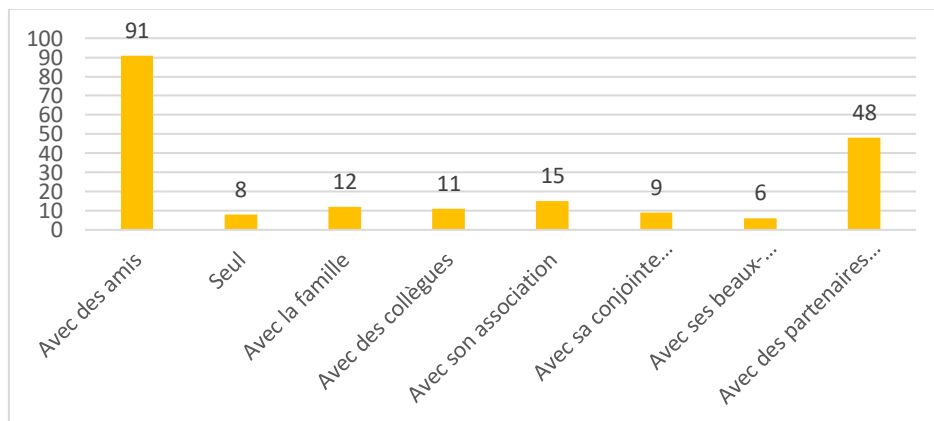
Graphique n°1 : Motifs de la fréquentation des débits de boissons



Source : Soma A., résultats d'enquêtes de terrain, juillet 2021

Le plaisir de consommer de l'alcool est la raison sociale la plus exprimée par 62% des personnes enquêtées, suivi de la quête d'un lieu de détente (48%) ou de rencontre d'échanges avec des amis (45%). La recherche de cadre propice aux rencontres d'affaires est exprimée par 12% des personnes enquêtées, l'oubli des problèmes sociaux par 8% des enquêtés et les sorties familiales sont notées par 4% des enquêtés. Par ailleurs, la fréquentation des débits de boissons est liée à la compagnie, comme présenté dans le graphique n°2.

Graphique n°2 : Compagnie pour la fréquentation des débits de boissons



Source : Soma A., résultats d'enquêtes de terrain, juillet 2021

Sur 200 personnes enquêtées, 45,5% fréquentent les débits de boissons en compagnie des amis. E. Z. avance comme raison ceci : « *je préfère boire la bière avec mes amis car avec eux, je me sens à l'aise et je peux boire autant de bouteilles que je veux, m'éclater et dire n'importe quoi* ». Et pour A. K. « *boire avec ses amis permet de se retrouver régulièrement et de consolider l'amitié* ». La fréquentation avec sa famille, sa conjointe seule ou ses beaux-

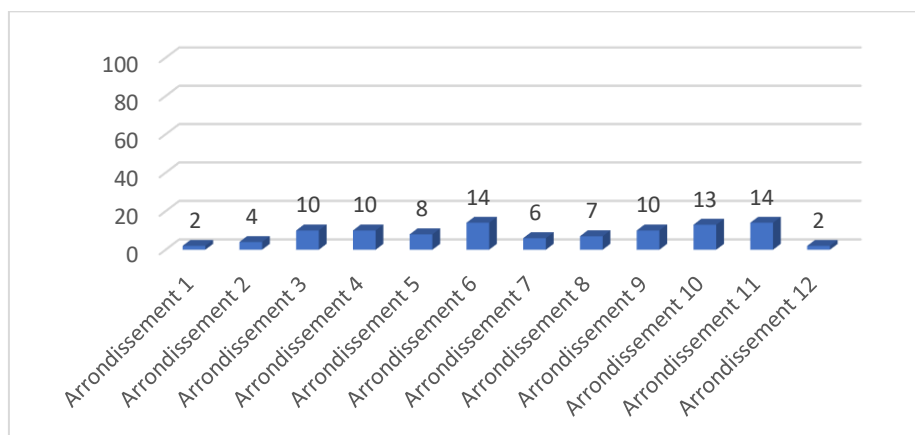
parents est aussi évoquée respectivement par 6%, 4,5% et 3% des personnes enquêtées au motif que les débits de boissons permettent de « changer d'air » et aussi de consolider les liens familiaux. Par contre, 4% des personnes enquêtées fréquentent les débits de boissons en solitaire aux fins d'oublier, selon elles, les soucis (problème d'argent, perte d'un emploi, trahison, désarroi, etc.). O. M. enquêté dans une buvette, s'est ainsi confié : « *Ma femme m'a quittée avec trois enfants parce que j'ai perdu mon boulot. Je suis totalement déçu, ce qui me pousse à boire afin de garder le moral* ».

Outre les raisons sociales évoquées, la fréquentation des débits de boissons se fait suivant des choix spatiaux, temporels et qualitatifs.

#### 2.2.2.2. Choix spatiaux et temporels préférentiels des débits de boissons

En termes de choix spatiaux des débits de boissons, les personnes enquêtées ont exprimé leur préférence, figurée sur le graphique n°3.

Graphique n°3 : Choix préférentiels des sites de consommation de l'alcool



Source : Soma A., résultats d'enquêtes de terrain, juillet 2021

Les débits de boissons des Arrondissements 6 ; 10 et 11 sont les plus fréquentés. Les raisons évoquées sont multiples. Il ressort que ces débits offrent entre autres un accueil chaleureux (par les serveuses), un cadre enchanteur (décoration, places assises), une ambiance conviviale (musique, danse), une accessibilité facile, une présence des prostituées communément appelées « filles de joie », des garnitures (viandes, frites, poissons, etc.) ; toutes choses qui sont recherchées par la majorité des usagers des débits de boissons. Ceux des Arrondissements 3 ; 4 et 9 sont aussi fréquentés pour les mêmes motifs mais avec moins d'engouement du fait de certains facteurs notamment

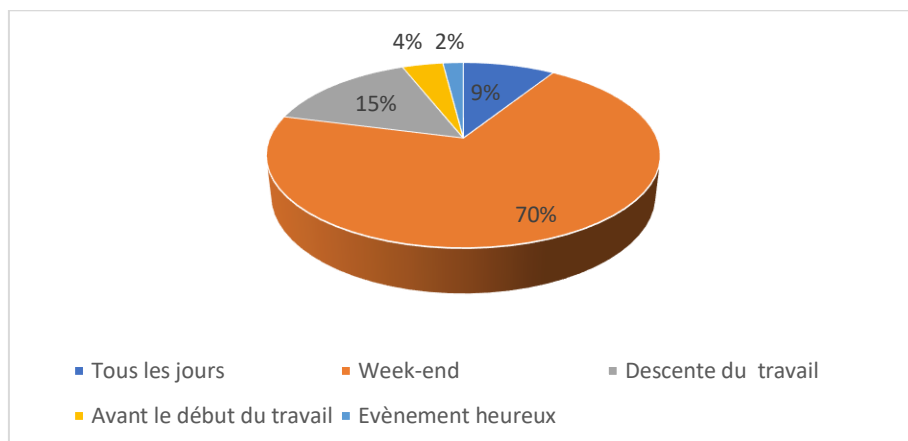
l'insécurité, les bagarres, l'insalubrité. Les débits des Arrondissements 5 ; 7 et 8 sont moins fréquentés du fait que ce sont des zones périphériques « dortoirs ». Les débits de boissons des Arrondissements 1 et 12 sont par contre très moins fréquentés à cause des fonctions administratives et résidentielles de ces quartiers qui n'autorisent pas par exemple un niveau d'ambiance (nuisances sonores) et aussi à cause de la cherté des boissons (plutôt réservées à une classe sociale aisée) et des modalités d'entrée dans ces débits (entrée payante, consommation obligatoire d'au moins deux bouteilles, etc.).

En termes de types de débits de boissons fréquentés ou privilégiés, 53% préfèrent aller dans un bar ; 14% optent pour une buvette ; 12% choisissent le jardin ; 7% préfèrent boire au cabaret ; 6% se sentent plus à l'aise dans une boîte de nuit ; et 4% préfèrent se rendre dans une cave ou dans un kiosque pour consommer la boisson. Ces choix sont motivés par les mêmes facteurs orientant les choix spatiaux notamment l'accueil, le cadre, l'ambiance, la présence des « filles de joie », l'offre de garnitures (viandes, frites, poissons, etc.). E. F. interrogé sur les motifs de choix d'un débit de boisson, s'est ainsi exprimé : *« je préfère boire dans un bar car là-bas, en plus de boire, je peux danser, manger, me taper une fille de joie », en gros me distraire comme je le veux »* Par contre A. D. interrogé, préfère aller dans un jardin où les lieux sont plutôt calmes, ce qui lui permet d'échanger avec ses amis sur des sujets divers. Z. I. quant à elle préfère les caves au regard de son statut social (cadre de banque) et de sa préférence en termes de boisson notamment le vin. J. S. fréquente plus les cabarets, parce qu'il n'a pas suffisamment d'argent pour s'offrir la bière industrielle tous les jours (*« avec 600 FCFA, j'ai quatre calebasses de « dolo » au lieu d'une seule bouteille de 60 cl ; donc le choix est vite fait ! »*). H.C., un maçon, opte pour les kiosques pour consommer la liqueur afin d'avoir de l'énergie : *« Pour tenir toute la journée, je suis obligé de consommer du Gin, du Rhum Mangoustan ou du pastis »*.

Par ailleurs, le nom du débit de boissons influence également le choix des usagers qui s'y identifient parfois. On peut citer entre autres « Le royaume des stars », « Le haut niveau », « maquis Le refuge », « maquis Burkindi », « maquis Union ».

Au-delà de la géographie de la fréquentation des débits de boissons, le facteur temporel conditionne également les choix. Le graphique n°4 présente les périodes privilégiées par les personnes enquêtées.

Graphique n°4 : Période préférée pour la consommation de l'alcool



Source : Soma A., résultats d'enquêtes de terrain, juillet 2021

70% des personnes enquêtées choisissent les week-ends pour se rendre dans un débit de boissons. Ce choix est motivé par le fait qu'ils disposent de plus de temps pour se distraire et surtout pour boire soit avec les amis, la famille, les collègues, soit avec toute autre compagnie ou pour « faire le tour de plusieurs maquis au cours de la journée ». 15% des personnes enquêtées fréquentent au moins un débit de boissons à la descente du travail pour « se désaltérer ou échanger avec des amis avant de rejoindre le domicile » et 9% le font tous les jours par plaisir. 4% des enquêtés y vont avant le début du travail (physique généralement) dans l'optique « de se faire de l'énergie pour mieux affronter le travail ».

En somme, la fréquentation des débits de boissons est motivée par des choix spatiaux et temporels multiples. Par conséquent, l'espace du débit de boissons est ambivalent car l'ambiance qui peut plaire à un usager peut être détestée par un autre. Quel que soit le choix, il n'en demeure pas moins que des effets pervers sont liés aux différents débits de boissons de la ville.

### 2.3. Effets pervers liés aux territoires des débits de boissons

La création anarchique et le nombre très élevé des débits de boissons marquent parfois négativement l'urbanité et la sociabilité dans la ville. On peut noter entre autres, les plaintes régulières des riverains qui subissent « le diktat » de ces débits de boissons à travers les odeurs nauséabondes, les nuisances sonores, la dépravation des mœurs (prostitution, racolage, drogue, violence), les accidents dus à l'occupation des voies publiques. On peut aussi relever des effets négatifs sur la santé, les altercations entre la police municipale et les tenanciers des débits de boissons. On peut citer la

fermeture en 2015 des maquis « Ying-Yang », « la Bull » situés dans l'arrondissement 5, du « Matata plus » dans l'arrondissement 1, du « Zema » dans l'arrondissement 12, du maquis « le Babatchè » situé dans l'arrondissement 10 où 32 plaintes venant des riverains ont été enregistrées en 2018. Certes, ces opérations sont saluées mais celles-ci demeurent très infimes et ne sont pas de nature à stopper l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

En outre, les débits de boissons, de par la musique qu'ils diffusent constituent parfois un marqueur de déviation sociale ou culturelle. En effet, suite à la kyrielle des genres musicaux notamment le « Mapouka », le « Zouglou » et le « Couper-décaler » importés de la Côte-d'Ivoire, le « Zouk » des Antilles et des Caraïbes, la « Techno » et le « Rap » des Etats-Unis, le « Reggae » de la Jamaïque, la « Rumba » et le « Ndombolo » du Congo, *etc.*, on note que les débits de boissons sont à même d'influencer les comportements des usagers.

#### **2.4. *Un meilleur ancrage territorial des débits de boissons dans la ville***

Face à la prolifération des débits de boissons dans la ville, tous les acteurs approchés semblent unanimes que la nécessité d'une régulation de leurs territoires s'impose. Le recoupement des différentes suggestions faites par les personnes enquêtées permet de noter plusieurs aspects.

D'abord, 100% des personnes enquêtées estiment qu'il faut que l'autorité municipale fasse respecter les textes réglementaires en vigueur. Ensuite, 92% des personnes enquêtées préconisent la régularité des campagnes de sensibilisation des tenanciers et des usagers des débits de boissons. Également, il faut recadrer l'exercice de certaines pratiques dans les débits de boissons notamment celles causant des nuisances pour le voisinage. En plus, les acteurs suggèrent la multiplication des contrôles par la police municipale et les services sanitaires dans les débits de boissons pour s'assurer du respect des normes recommandées. En outre, l'interdiction de l'occupation du domaine public ainsi que les changements illégaux de destination des parcelles est vivement recommandée par 100% des personnes enquêtées. Aussi, pour mieux contrôler le secteur, il est suggéré la suspension temporaire de nouvelles ouvertures de débits de boissons. Enfin, la création d'un observatoire des débits de boissons est notée par 51% des personnes enquêtées comme une nécessité pour une meilleure lisibilité et visibilité de l'occupation et de leur distribution sur le territoire communal.

### 3. Discussion

Les résultats auxquels l'étude a abouti méritent d'être discutés en lien avec les conclusions des recherches d'autres auteurs. D'abord, en ce qui concerne la spatialité ou la territorialité des débits de boissons dans la ville, l'étude note que malgré les dispositions réglementaires prescrites, les territoires des débits de boissons sont en déphasage avec les normes urbaines. Ce résultat corrobore ceux de G. Compaoré (2008, p.21) et de L. E. Zoungrana (2012, p.52) qui concluent que l'implantation des débits de boissons à Ouagadougou se fait de façon anarchique. En termes de ratio, l'étude relève que celui-ci est d'un débit de boissons pour 357 habitants, soit plus de 5 fois la norme arrêtée à savoir, un débit de boissons pour 2 000 habitants. Cette donne rejoint celles obtenues par G. Compaoré (2008, p.9) et la Police municipale de Ouagadougou lorsqu'ils relèvent respectivement des ratios d'un débit de boissons pour 600 habitants en 2008 et d'un débit de boissons pour 386 habitants en 2014.

Ensuite, de l'urbanité des territoires liés aux débits de boissons, l'étude retient que les débits de boissons à Ouagadougou sont plus vus comme marqueurs déstabilisateurs du tissu urbain au regard de l'occupation anarchique du domaine public qu'ils engendrent. Cette perception rejoint celle faite par N. Znaïen (2015, p.207) lorsqu'il mentionne que les villes de Casablanca et de Tunis semblent dévalorisées par la présence de l'alcool à certains endroits. Par contre, en termes de sociabilité, l'étude montre que les débits de boissons à Ouagadougou créent plusieurs formes de sociabilités et le sens de celles-ci est surtout exprimé par les usagers. En cela, P-E. Niedzielski (2018, p.15) note que les débits de boissons sont qualifiés de « créateurs de liens sociaux ». De même, Spradley et Mann (1979) cités par B. M. Agoma (2014, p.124) relèvent que les sites de vente d'alcool constituent les points névralgiques d'animation sociale où des gens se retrouvent pour exprimer « le bon-vivre ensemble » ou pour « s'affirmer ». Aussi, la fréquentation des débits de boissons est tributaire du mode, du temps, de l'espace, du type d'alcool et de la raison évoquée. Tout comme l'étude, A. I. Aboutou et K. Y. Kambe (2020, p.728) notent que les habitudes de fréquentation des débits de boissons se font plus avec les amis. Et pour le cas spécifique des femmes notamment celles de la commune de Marcory à Abidjan, ils relèvent que suivant leurs logiques, celles-ci ont tendance à fréquenter les débits de boissons pour être plus sociables, pour « faire comme les autres » (A. I. Aboutou et K. Y. Kambe, 2020, p.726). Les débits de boissons se conçoivent également comme espace intermédiaire entre



travail et maison, entre espace public et espace refuge, d'entre temps, d'affinités (P. Gajewski, 2004, p.5).

Des effets pervers liés aux territoires des débits de boissons, l'étude révèle que ces sites marquent négativement ou positivement la sociabilité dans la ville. Ainsi, comme le souligne P-E. Niedzielski (2018, p.21), par un effet de balancier, le débit de boisson peut devenir autant un réceptacle qu'un producteur de sociabilité ou d'exclusion. Et en citant L. Obadia, le même auteur (P-E. Niedzielski, 2018, p.185) mentionne que « l'alcool cristallise de concert un pathos qui en révèle les aspects morbides et asociaux et un ethos qui signale ses dimensions socialement et culturellement positives, comme ciment social ou figuration des valeurs culturelles d'un groupe humain ». A. I. Aboutou et K. Y. Kambe (2020, p.727) quant à eux, en citant Laforest (1972) révèlent que l'habitude de fréquenter les débits de boissons, une fois installée, crée à la longue la dépendance. N. Znaïen (2015, p.199) met en exergue une corrélation entre la géographie de la prostitution et celle des débits de boisson à Casablanca et à Tunis. Et sous un autre angle, J-P. Hirsch cité par P-E. Niedzielski (2018, p.190) note que : « *Camaraderie et fraternité grandissent autour d'un verre tant que la mesure n'est pas dépassée, faute de quoi l'alcool devient un disjoncteur social conduisant à l'isolement du contrevenant...* ». Et pour P. Rerrreti-Watel (2003) cité par T. Atchrimi (2020, p.70), ce qui est présenté comme un instrument du lien social (en parlant des débits de boissons), devient ce qui détruit ce lien.

Enfin, pour un meilleur ancrage territorial des débits de boissons, il ressort qu'il faut une régulation de leurs territoires. Dans ce sens, M. Vulic (1988, p.778) souligne que l'ouverture et le fonctionnement des débits de boissons s'imposent comme enjeu municipal, social et urbanistique. Quant à P-E. Niedzielski (2018, p.279), un regard dynamique et pluriel est à poser sur les débits de boissons.

## Conclusion

En se penchant sur les territoires des débits de boissons à Ouagadougou, la présente étude avait pour objectif de cerner la spatialité de ceux-ci en lien avec la réglementation en vigueur et les motivations sociales connexes.

L'analyse a permis de noter que les territoires créés par les débits de boissons influent à la fois négativement et positionnement l'urbanité et les formes de sociabilités des usagers. Elle a également permis de constater les effets pervers que ces territoires de débits de boissons engendrent dans la ville. Au regard du « désordre » que ces lieux

créent dans la ville, les acteurs approchés estiment qu'il faut engager des actions fortes pour règlementer le secteur.

En somme, les débits de boissons sont considérés comme des marqueurs spatiaux et sociaux qui interagissent avec la ville. Ils s'imposent donc comme des enjeux territoriaux à prendre en compte dans les instruments de planification urbaine.

## Références bibliographiques

- ABOUTOU Akpassou Isabelle, KAMBE Kambe Yves, 2020, « Les motivations sociales de la consommation de l'alcool chez la femme ivoirienne : cas de la femme de la commune de Marcory », *revue Akofena*, n°001, pp 719-730
- AGOMA Blandine Mahikiwè, 2014, « Les abords de « chez-soi » à Lomé et à Abidjan : processus de privatisation et gestion des espaces publics de proximité », *Les Cahiers du Développement Urbain Durable*, URBIA, pp.117-130
- Assemblée Nationale de la Haute-Volta (actuelle Burkina Faso), Loi n°9-79/AN du 07 juin 1979 régissant les débits de boissons en Haute-Volta, (J.O.R.H.V n°28)
- ATCHRIMI Tossou, 2020, « La consommation du vin par les jeunes ouvriers de la ville de Lomé (Togo) : entre nouvelle identité et risques sanitaires », *Revue Espace Territoires Sociétés et Santé (RETSSA)*, Volume 3, n°5, pp. 61-71
- COMPAORE Georges, 2008, « Une activité commerciale d'aval au Burkina Faso : les débits de boissons à Ouagadougou », *Collection Les Travaux de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP)*, n°23, 26 p.
- GAJEWSKI Philippe, 2004, « Le débit de boissons, cet inconnu... », in Strates [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/strates/40> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/strates.407>, 9 p.
- JOLLY Éric, 2004, « Bars et cabarets du pays dogon », *Revue Socio-anthropologie* [En ligne], mis en ligne le 15 juillet 2006, consulté le 20 septembre 2021, URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/399> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.399>
- NIEDZIELSKI Pierre-Emmanuel, 2018, « Sociabilités de comptoir : une ethnographie des débits de boissons », Thèse de Doctorat en Sociologie, Université de Strasbourg, 292 p.
- SAKO Daouda, 2015. Ligne de base sur la situation des enfants travaillant dans les débits boissons à Ouagadougou, rapport, Croix Rouge burkinabè, 67 p.

- VULIC Milan, 1988. « Le cabaret, le bistrot, dans le bassin houiller du Nord/Pas-de-Calais, témoins de la sociabilité populaire », *Revue du Nord*, n°279, pp. 771-787
- ZNAIEN **Nessim**, 2015. « Les territoires de l'alcool à Tunis et à Casablanca sous la période des Protectorats (1912-1956) : Des destins parallèles ? », *L'Année du Maghreb*, n°12, pp 197-210
- ZOUNGRANA Louis Evence, 2006, « Impacts économique et social des débits de boissons à Ouagadougou », Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Université de Ouagadougou, 132 p.